

# Livret D'ACCUEIL

> S'INFORMER, COMPRENDRE

## La vie de l'école

P1/ Présentation

P7/ Missions

P17/ Organisation

## Les infos pratiques

P25/ La vie professionnelle

P29/ Les conditions de travail

P32/ La vie sociale



**Oniris**

ÉCOLE NATIONALE  
VÉTÉRINAIRE, AGROALIMENTAIRE ET DE L'ALIMENTATION  
SANTÉ ET ALIMENTATION AU CŒUR DE LA VIE



## La Direction

**Oniris est un établissement d'enseignement supérieur et de recherche** du Ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt. Il dispose d'une palette thématique très large incluant la santé animale et la santé publique, les domaines clinique, biomédical et des biotechnologies, les sciences de l'alimentation et le génie des procédés.

**Oniris forme environ 1 100 élèves**, en proposant notamment les formations correspondant :

- aux métiers de vétérinaire (diplôme de docteur vétérinaire). La spécificité de cette formation de pathologistes et de biologistes est d'associer les aptitudes acquises par une formation par la clinique, notamment au sein d'un hôpital de niveau européen, à celles résultant d'une formation par la recherche.
- aux métiers d'ingénieur (diplôme d'ingénieur) dans les filières d'approfondissement «Agroalimentaire/Alimentation» et «bioproductions appliquées aux produits de la santé».

La formation d'ingénieur Oniris bénéficie d'un ancrage très fort dans le tissu industriel et d'outils très spécifiques professionnalisants et de recherche comme des halles technologiques en conditions quasi-industrielles.

**Oniris est un établissement dans lequel interagissent des étudiants vétérinaires et des**

étudiants ingénieurs. Ces deux formations demeurent spécifiques, mais interagissent de façon à s'apporter l'une et l'autre une valeur ajoutée dans l'optique d'une diversification des métiers et d'une meilleure employabilité.

L'ambition d'**Oniris** est de former des professionnels capables de répondre aux grands enjeux internationaux en matière de santé et d'alimentation.

Grâce à son accréditation à délivrer le doctorat, au "passeport recherche" de ses étudiants et à son offre de masters, **Oniris** possède un dispositif très attractif de formation-recherche, en articulation avec les grands instituts de recherche, INRA, INSERM, CNRS, IFREMER, Anses.

Quatre thématiques positionnent **Oniris** notamment au travers de ses unités de recherche :

- un axe "maîtrise de la santé des animaux d'élevage" visant à répondre à des enjeux de suffisance alimentaire, de multiperformance de l'agriculture et de réponse aux attentes sociétales, par la prévention et la gestion de la santé animale, et à la santé de l'homme par la prévention de risques biologiques ou chimiques dans la chaîne alimentaire ;
- un axe "sécurité et qualité de l'aliment" contribuant à produire des connaissances et des méthodes permettant d'assurer la production d'aliments de bonne qualité sanitaire, nutritionnelle et sensorielle ;
- un axe "procédés alimentaires, management et développement durable" visant à la conception et l'évaluation de procédés agro-alimentaires innovants et éco-innovants pour produire des aliments répondant aux stratégies industrielles et aux attentes du consommateur ;
- un axe "santé humaine, recherche clinique et biomédicale, modèles animaux" visant à comprendre les mécanismes pathologiques et à produire des traitements innovants de maladies de l'animal et de l'homme.

**Oniris** est intégré dans la communauté d'universités et d'établissements : Université Bretagne-Loire (UBL).

**Oniris** est également membre de plusieurs pôles de compétitivité (Valorial, Atlanpole

**Oniris est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP)** sous tutelle du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Ce ministère est composé d'environ 30 000 agents. Au niveau local, il est représenté par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF).

**Oniris a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2010** par fusion de l'Ecole Nationale Vétérinaire (ENV) et de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs des Techniques des Industries Agricoles et Alimentaires (ENITIAA). Aujourd'hui, l'établissement a pour ambition d'être **un acteur important de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les domaines de la santé publique, de la santé animale et de l'alimentation**. Il dispose en effet de deux ensembles de compétences :

- vétérinaires, autour de la santé animale et humaine, du bien-être animal, de la sécurité sanitaire des aliments et de la nutrition.
- en ingénierie, autour des sciences de l'aliment et des procédés alimentaires.

Ces deux ensembles de compétences sont désormais croisés et mis en synergie au sein d'**Oniris** pour constituer un socle propice à l'évolution et au développement des enseignements pour les deux grandes catégories de diplômés (vétérinaires et ingénieurs).

En plus de sa mission de **formation initiale et de recherche**, Oniris accomplit des activités de formation continue, de diffusion des connaissances, de coopération scientifique et technique, de transfert de technologie et d'aide à la création d'entreprises. Ces missions s'exercent au niveau national et international.

**Oniris** est intégré dans la communauté d'universités et d'établissements (COMUE) : l'Université Bretagne Loire. Il est également membre de plusieurs pôles de compétitivité (Valorial, Atlanpole biotherapies...).

**Oniris** est localisé sur deux sites à Nantes : la Géraudière et la Chantrerie. Le siège de l'établissement est situé à la Chantrerie. Le site de la Géraudière bénéficie d'une gestion administrative de proximité.

#### **Quelques chiffres :**

*L'école accueille environ 1100 élèves dont plus de 600 étudiants vétérinaires, 400 étudiants dans la filière ingénierie et 90 doctorants.*

*Environ 560 agents travaillent à Oniris. 21% des personnels sont enseignants-chercheurs et 79% font partie de la catégorie IATOSS - Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé. Parmi eux, 55% sont titulaires et 45% sont contractuels.*



**Oniris : 566 personnels titulaires et contractuels**

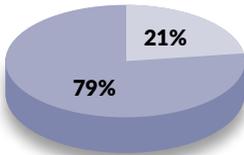


**35 %**

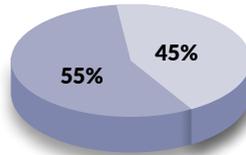


**65 %**

Environ 73% des agents exercent leur activité sur le site de la Chantrerie, 17% exercent leur activité sur le site de la Géraudière.



- 119 Enseignants-Chercheurs
- 447 latos

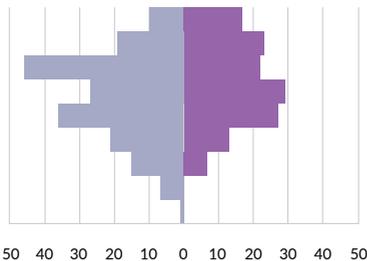


- 255 contractuels
- 311 titulaires et contractuels d'état

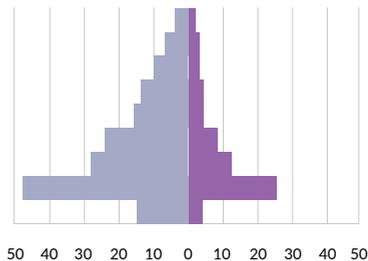
**Titulaires**

■ Femmes ■ Hommes

**Contractuels**



60 ans et +  
de 55 à 59  
de 50 à 54  
de 45 à 49  
de 40 à 44  
de 35 à 39  
de 30 à 34  
de 25 à 29  
- de 25 ans

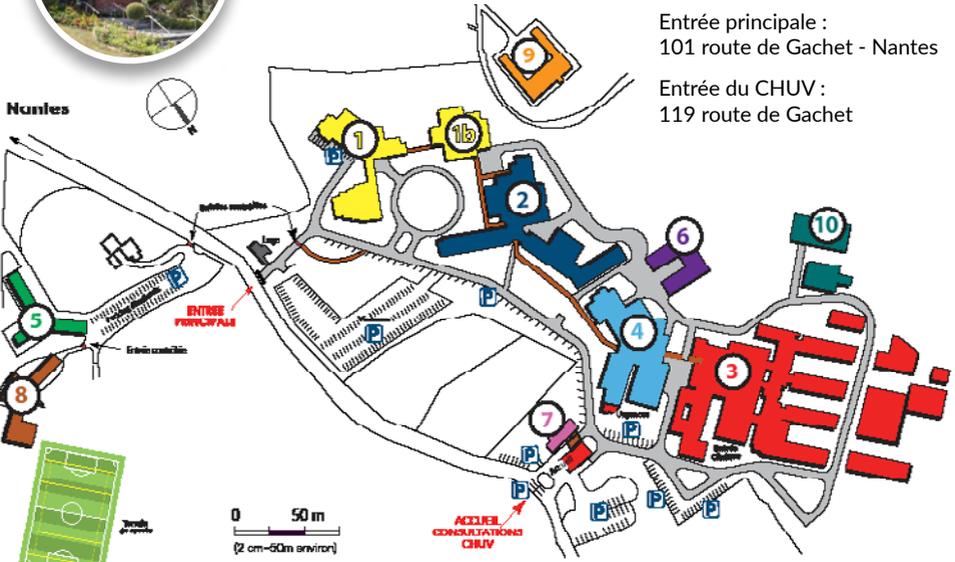




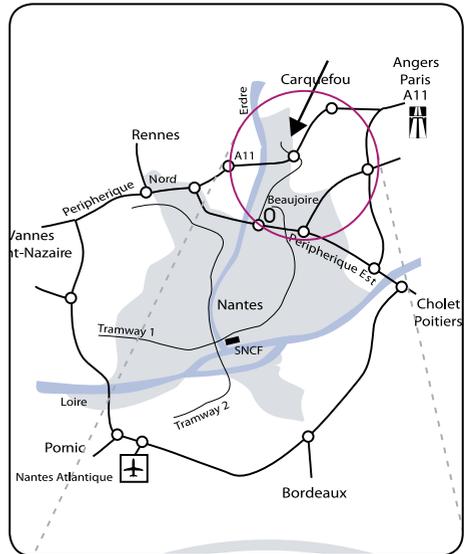
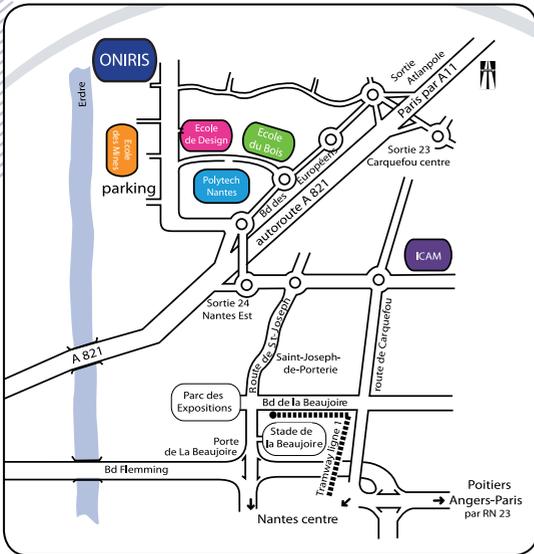
## Site de la Chantrerie

Entrée principale :  
101 route de Gachet - Nantes

Entrée du CHUV :  
119 route de Gachet



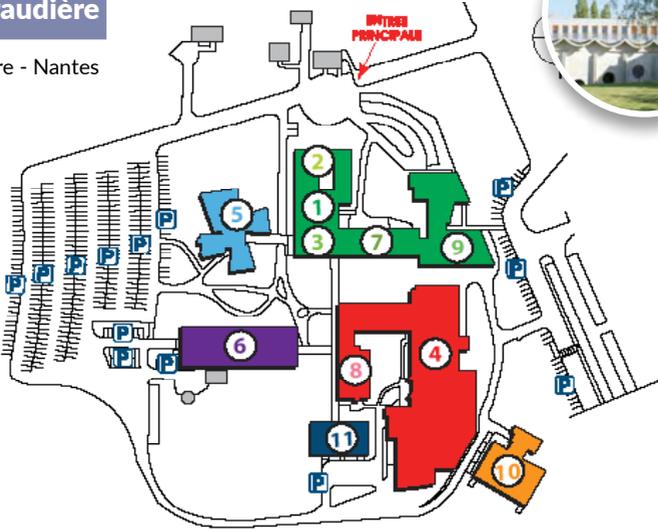
- |   |  |   |  |  |   |
|---|--|---|--|--|---|
| <b>GROUPE 1</b><br>Direction<br>Administration<br>Hall d'entrée | <b>GROUPE 1a</b><br>Bibliothèque<br>Universitaires<br>Foyers étudiants | <b>GROUPE 2</b><br>Unités d'enseignement<br>et de recherche | <b>GROUPE 3</b><br>Centre Hospitalier<br>Universitaire Wilhelmina<br>(CHU) | <b>GROUPE 4</b><br>Unités d'enseignement<br>et de recherche<br>Urgences vétérinaires | <b>GROUPE 5</b><br>Unités d'enseignement<br>et de recherche |
| <b>GROUPE 6</b><br>Services techniques                          | <b>GROUPE 7</b><br>Bâtiment multifonction<br>Accueil clients<br>CHUV   | <b>GROUPE 8</b><br>Centre de recherche<br>de Biologie       | <b>GROUPE 9</b><br>Centre de la ferme<br>sauvage                           | <b>GROUPE 10</b><br>Halls d'exposition<br>Salles d'anatomie-Aurélien                 |   |



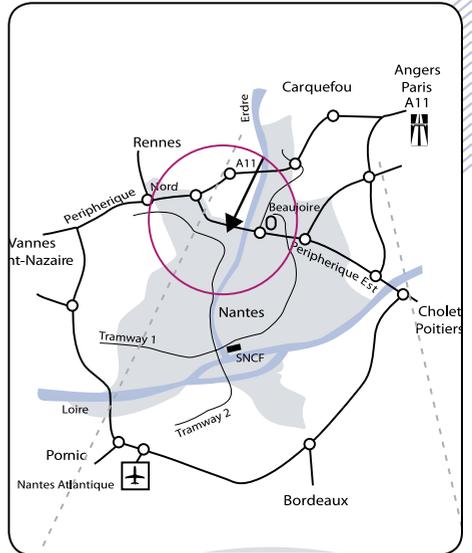
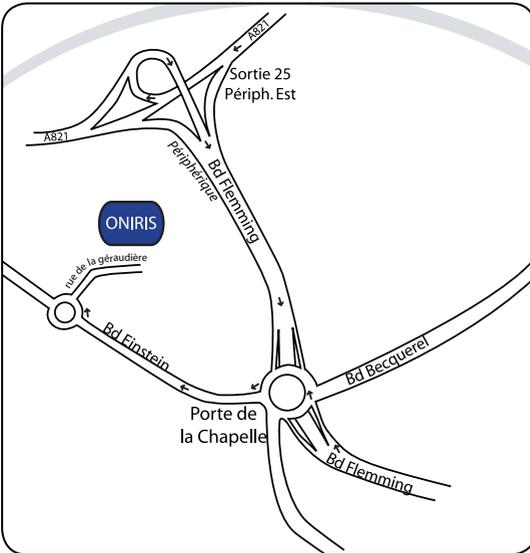
9 kms | 10 min

## Site de la Géraudière

Rue de la Géraudière - Nantes



- 1** Accueil
- 2** Administration
- 3** Restaurant Universitaire (RUC) Scolarité (1er étage)
- 4** Halle de Technologie Alimentaire
- 5** Amphithéâtre
- 6** BPSA Ecologie, Pathologie, Sciences de l'Aliment
- 7** MSC Management, Statistique et Communication
- 8** GPA Génie des Procédés Alimentaires
- 9** Documentation Formation Continue Salle de Co-Travail
- 10** Gymnase
- 11** Cerdas des étudiants



## 1 - La formation initiale des étudiants

### Formation vétérinaire

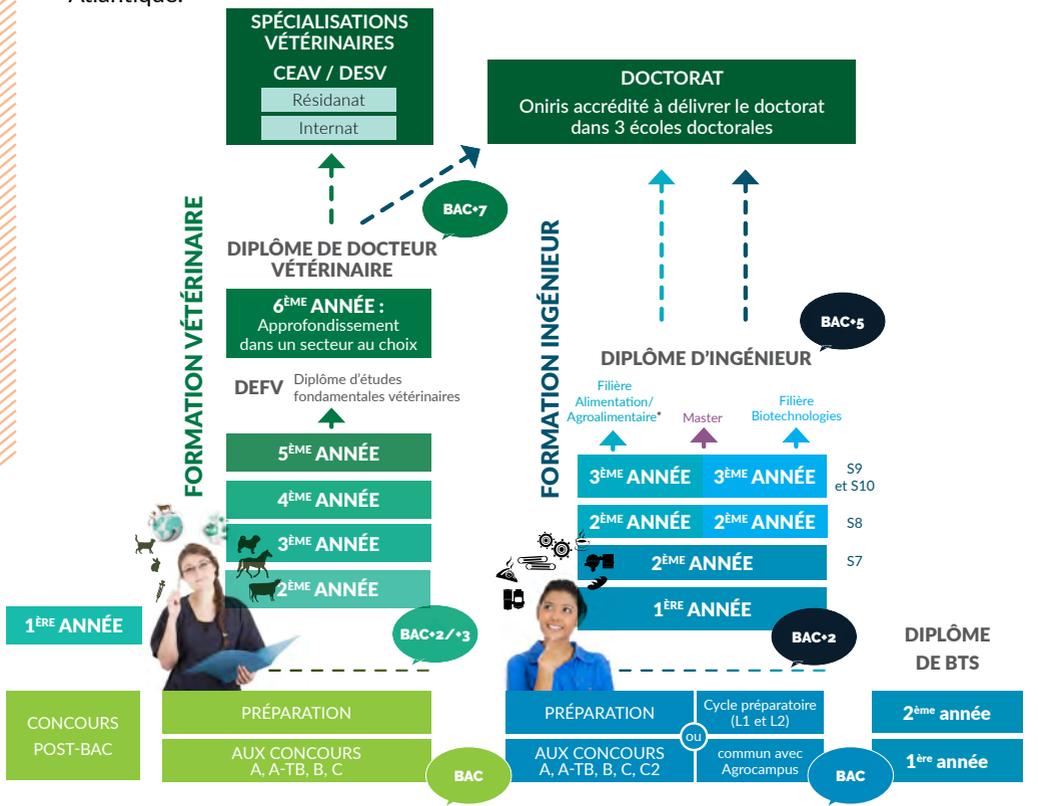
La formation s'étend sur 5 ans et conduit, à l'issue de la 5<sup>ème</sup> année\*, au diplôme d'études fondamentales vétérinaires (DEFV) et au grade de Master. La 6<sup>ème</sup> année\* est une année d'approfondissement dans une filière au choix à l'issue de laquelle les étudiants soutiennent leur thèse de doctorat d'exercice vétérinaire.

\*(Les élèves de prépa démarrent leurs cursus vétérinaire en 2<sup>ème</sup> année)

### Formation d'ingénieurs généralistes pour les métiers de l'alimentation et des biotechnologies de la santé

La formation s'étend sur 3 ans. Deux approfondissements sont proposés : Agroalimentaire/Alimentation et Bioproductions.

La formation d'ingénieur Agroalimentaire/Alimentation peut se faire par apprentissage en partenariat avec le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) du lycée Nantes Terre Atlantique.



\*Possibilité de double diplôme Oniris-Brézil pour la filière agroalimentaire/alimentation

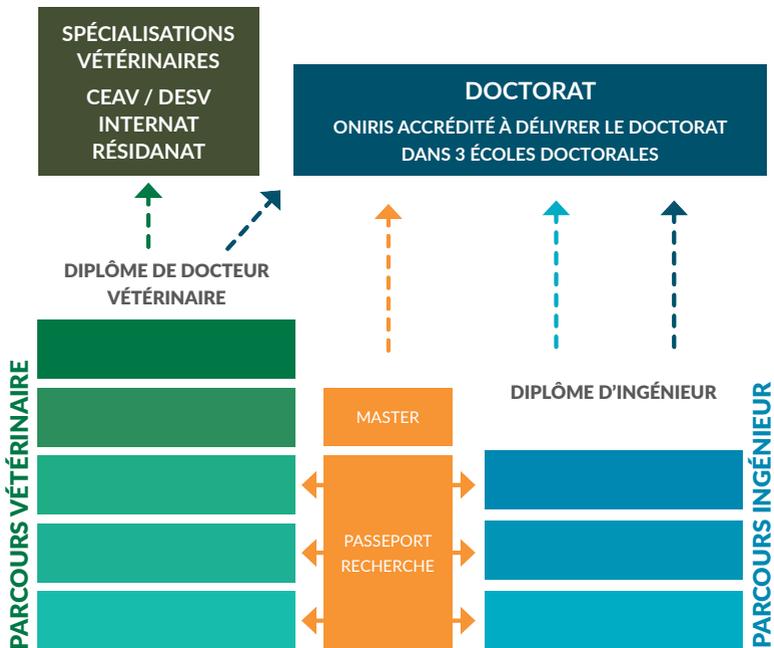
## BTSA Sciences et techniques des Aliments

Le BTSA permet de se préparer en 2 ans à exercer des fonctions de niveau technicien supérieur au sein des entreprises de production, transformation et commercialisation de l'agroalimentaire. Un cycle optionnel permet de préparer les étudiants aux formations d'ingénieur.

**Les Masters** constituent une possibilité de formation complémentaire qui s'ajoute à la formation par la recherche et correspond à une année complète de master 2, notamment dans le cadre de masters cohabilités à Oniris. Cette formation se substitue à la 4<sup>ème</sup> année pour les étudiants vétérinaires et à la 3<sup>ème</sup> année pour les étudiants ingénieurs.

## Formation par et à la recherche

Oniris développe la formation à et par la recherche tout au long du cursus vétérinaire et ingénieur, depuis l'entrée dans l'établissement jusqu'au niveau doctoral. Chaque étudiant d'Oniris est concerné par ce dispositif (en dehors de la formation doctorale qui ne concerne que certains d'entre eux). Cette stratégie comporte deux niveaux successifs.





## Masters et doctorats

### Les Masters à Oniris

- Mention biologie, santé ; Parcours : Biologie, Biotechnologie et Recherche Thérapeutique (BBRT). Partenaire : Université de Nantes
- Mention biologie, agrosciences : Parcours : Sciences Animales pour l'élevage de demain (SAED). Partenaires : Agrocampus Ouest, Université de Rennes 1
- Mention Nutrition et sciences des aliments ; Parcours : Sciences des aliments (SA). Partenaires : Université de Rennes 1, Université de Nantes, UBO
- Mention biologie, santé ; Parcours : MAN-IMAL - De l'animal à l'homme : analyse, maîtrise et gestion des risques sanitaires et nutritionnels. Partenaires : Université de Nantes, Université d'Angers, ESA Angers
- Mention pour Sciences Pour l'Ingénieur, Parcours international M2 "Project Management for Food Factories of the Future (PM3F). Partenaires : IMT Nantes, Polytech.

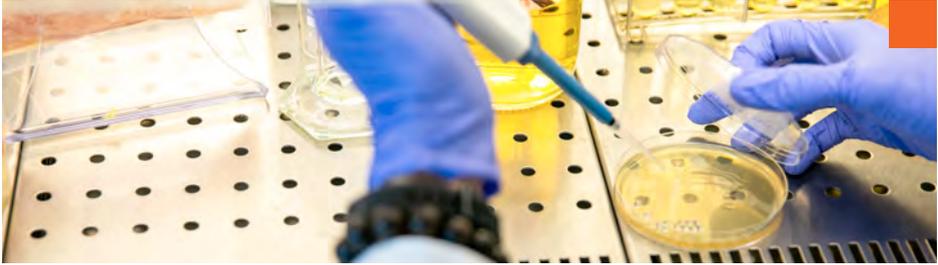
### Les études doctorales à Oniris

Oniris a pour ambition de **motiver un nombre croissant d'étudiants vétérinaires et ingénieurs à entreprendre une formation doctorale afin d'accroître le nombre de diplômés visant des métiers liés à la recherche publique ou privée**. Cette ambition s'appuie sur l'acquisition, par Oniris, d'une co-accréditation à délivrer le doctorat.

Depuis 2008, **Oniris est co-accrédité à délivrer le doctorat au sein de 3 écoles doctorales :**

- **EGAAL** : Ecologie, Géosciences, Agronomie, ALimentation
- **SPI** : Sciences pour l'ingénieur
- **Biologie Santé**

Ayant une capacité d'encadrement croissante, Oniris poursuit le renforcement de son implication dans une formation doctorale qui permet la formation de cadres scientifiques dans les axes thématiques portés par ses unités de recherche.



## 2 - La recherche

La recherche à Oniris s'articule autour de **4 grandes thématiques** :

- Maîtrise de la santé des animaux d'élevage et Santé Publique
- Sécurité et qualité de l'aliment
- Procédés alimentaires, management et développement durable
- Santé humaine, recherche biomédicale et modèles animaux

Les travaux de recherches au sein de chacune des thématiques sont conduits par une ou plusieurs unités de recherche. Oniris compte à ce jour **9 unités de recherche** : des unités propres et des unités mixtes de recherche (UMR) constituées en partenariat avec l'INRA, le CNRS, l'INSERM et l'Université de Nantes.

Les plateformes de recherche sont accessibles non seulement aux unités de recherche mais également aux équipes de recherche externes publiques ou à des sociétés privées. Oniris noue dans ce cadre des partenariats forts avec les organismes de recherche et les collectivités territoriales.

**Les plateformes sont au nombre de 4 :**

- Centre Vétérinaire de la Faune Sauvage et des Écosystèmes (CVFSE)
- Laboniris
- Le Centre d'Innovation Alimentaire (CIA)
- Le Centre Hospitalier Universitaire Vétérinaire (CHUV)



## La Recherche à Oniris

Acteur de l'enseignement supérieur, Oniris déploie également des activités de recherche dans les domaines de la santé publique, de la santé animale et de l'alimentation.

La recherche à Oniris est portée par les laboratoires et unités de recherche suivants :

### 9 unités de recherche labellisées par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation comprenant :

#### 6 Unités Mixtes de Recherche (UMR)

<b>LABERCA</b> - Laboratoire d'Etude des Résidus et Contaminants dans les Aliments   UMR INRA	Directeur : Pr Bruno LE BIZEC
<b>PANther</b> - Physiopathologie Animale et bioThérapie du muscle et du système nerveux   UMR INRA	Directeur : Pr Marie-Anne COLLE
<b>BioEpar</b> - Biologie Epidémiologie et Analyse de Risque en Santé Animale   UMR INRA	Directeur : Pr Christine FOURICHON
<b>SECALIM</b> - SECurité des ALIMents et Microbiologie   UMR INRA	Directeur : Pr Marie-France PILET
<b>GEPEA</b> - GENie des Procédés-Environnement-Agroalimentaire   UMR CNRS, Ecole des Mines, Université de Nantes	Correspondant Oniris : Pr Michel HAVET
<b>RMeS</b> - Regenerative Medicine and skeleton Research   UMR Inserm	Correspondant Oniris : Pr Olivier GAUTHIER

#### 2 Unités Sous Contrats (USC)

<b>IECM</b> - Immuno-Endocrinologie Cellulaire Moleculaire   USC INRA	Directeur : Pr Jean-Marie BACH
<b>StatSC</b> - Statistique-Sensométrie-Chimiométrie	Directeur : Pr Evelyne VIGNEAU

#### 1 Unité Propre de Soutien de Programme (UPSP)

<b>NP3</b> - Nutrition PhysioPathologie et Pharmacologie	Directeur : Pr Jean-Claude DESFONTIS
--	--------------------------------------

#### 4 Laboratoires d'Accueil pour les activités de recherche d'enseignants-chercheurs d'Oniris :

<b>CRCINA</b> - Centre de Recherche en Cancérologie et Immunologie Nantes-Angers	Correspondant Oniris : Dr Jérôme ABADIE
<b>LEMNA</b> - Laboratoire d'Economie et de Management Nantes Atlantique	Correspondant Oniris : Pr Jean-Marc FERRANDI
<b>GEROM</b> - Groupe d'Etudes Remodelage Osseux et bioMatériaux	Correspondant Oniris : Dr Eric AGUADO
<b>CRTI</b> - Centre de Recherche en Transplantation et Immunologie	



### 3 - La Formation Professionnelle Continue

Des **formations continues diplômantes ou de perfectionnement** sont dispensées en sciences, techniques et management dans les domaines de compétence de l'Etablissement (santé humaine et animale, agroalimentaire et alimentation, biotechnologies). Elles s'adressent aux vétérinaires, aux ingénieurs, cadres, techniciens, enseignants ou chercheurs des secteurs publics et privés.

Les indicateurs d'activité de toutes les actions de formation professionnelle continue organisées par Oniris sont gérés par le service de la formation continue. Ces indicateurs constituent des outils fondamentaux permettant d'évaluer et de perfectionner le contenu des formations et de renforcer ainsi leur attractivité.

Le service Formation Continue aide au montage de l'ensemble des projets de formation de perfectionnement ou diplômants en apportant conseils en ingénierie de formation, outils pédagogiques, gestion administrative et aide au financement de la formation. Il diffuse l'offre de formation continue et favorise les échanges pédagogiques entre participants et porteurs de projets grâce à une plateforme numérique pédagogique spécifique à la formation continue.

L'offre de formation continue Oniris est consultable sur :  
<https://connectpro.oniris-nantes.fr>



## 4 - Le Centre Hospitalier Universitaire Vétérinaire

L'activité du Centre Hospitalier Universitaire Vétérinaire (CHUV) est organisée en 4 pôles : trois pôles correspondant aux filières d'espèces (pôle animaux de compagnie, pôle équidés, pôle animaux de production) et un pôle technique (le pôle d'activités transversales et de diagnostic).

Ces pôles sont structurés en services hospitaliers qui prennent en charge une spécialité particulière : Médecine interne, Chirurgie, Reproduction et Élevage, Dermatologie, Parasitologie, Médecine préventive, Nutrition clinique, Pathologie clinique, Imagerie médicale ...

Le CHUV est **une structure universitaire d'enseignement** dans laquelle s'impliquent les étudiants vétérinaires. C'est aussi un service ouvert à la profession puisque les praticiens vétérinaires peuvent bénéficier de son expertise particulièrement reconnue dans de nombreux domaines.

**Les animaux de production** sont essentiellement pris en charge dans le cadre de l'hospitalisation. **Les animaux de compagnie** et les équidés sont présentés en consultations par leurs propriétaires. L'activité de consultation a connu un fort développement au cours des dernières années : autour de 12 000 consultations par an dans les années 2002-2003 et de 25 000 en 2009-2010. Le CHUV est ouvert au public pendant 48 semaines. De plus, dans le cadre de ce calendrier, les services d'urgences canines et équinnes du CHUV sont ouverts tous les jours 24h sur 24.



## 5 - Les relations internationales

L'international fait partie des stratégies qu'Oniris souhaite favoriser pour **trouver sa place parmi les meilleurs établissements mondiaux**. Ce développement comporte différents axes :

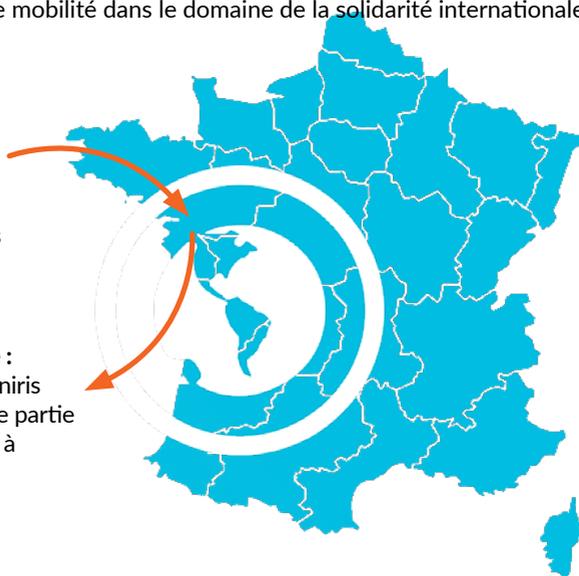
- Renforcer la mobilité des étudiants des filières ingénieur et vétérinaire en rendant obligatoire un stage à l'étranger.
- Développer l'attractivité de l'établissement en créant des formations anglophones pour augmenter l'accueil d'étudiants étrangers.
- Inciter le personnel à la mobilité pour des actions de recherche ou de formations ciblées.
- Renforcer les partenariats avec des universités étrangères.
- Favoriser les projets de mobilité dans le domaine de la solidarité internationale.

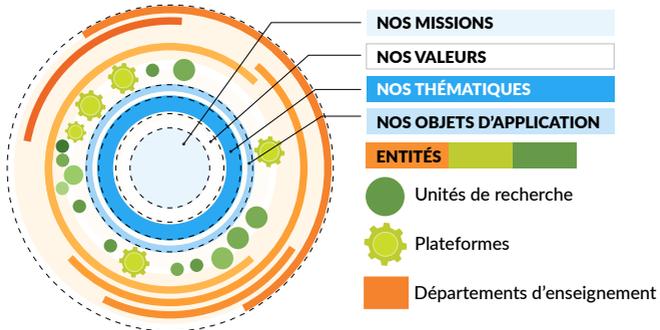
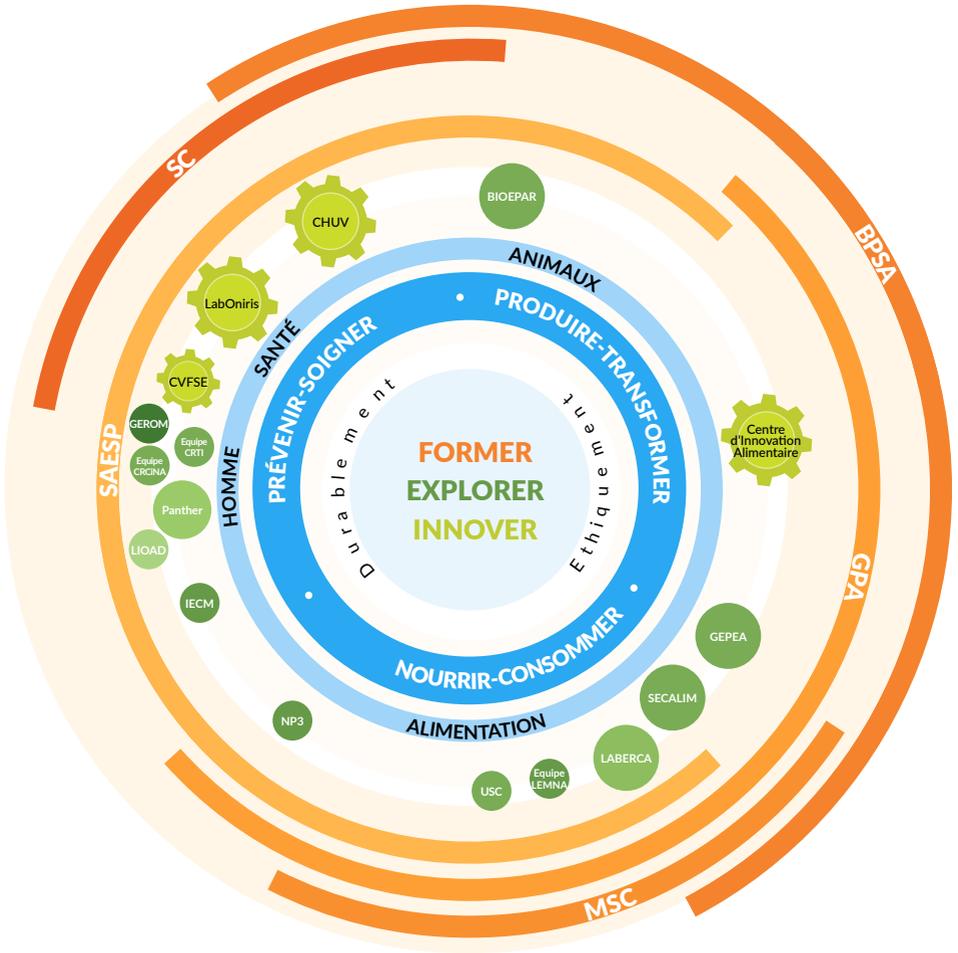
### Mobilité entrante :

Les étudiants étrangers qui intègrent les formations académiques d'Oniris

### Mobilité sortante :

Les étudiants d'Oniris qui effectuent une partie de leur formation à l'étranger





# VISION STRATÉGIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT

Le schéma ci-contre a été élaboré par le Comité de Direction d'Oniris, avec le concours des directeurs de départements d'enseignement et des directeurs d'unités de recherche.

## Les 5 départements d'enseignement

Les départements d'enseignement couvrent les thématiques de formation de l'établissement.

### BIOLOGIE, PATHOLOGIE ET SCIENCES DE L'ALIMENT

Nutrition et endocrinologie  
Pharmacologie et Toxicologie  
Physiologie fonctionnelle, cellulaire et moléculaire  
Histologie et anatomie pathologique  
Pathologie générale, microbiologie et immunologie  
Biochimie alimentaire industrielle  
Microbiologie Alimentaire & Industrielle

### SANTÉ DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE ET SANTÉ PUBLIQUE

Hygiène et qualité des aliments  
Médecine des animaux d'élevage  
Parasitologie générale, parasitologie des animaux de rente, faune sauvage et pathologie aquacole  
Maladies réglementées, zoonoses et réglementation sanitaire  
Zootechnie, économie

### SCIENCES CLINIQUES

Anatomie des animaux domestiques  
Pathologie chirurgicale et anesthésiologie  
Dermatologie, parasitologie des carnivores et des équidés, mycologie  
Médecine interne, imagerie médicale et législation professionnelle vétérinaire  
Biotechnologies et pathologie de la reproduction

### GÉNIE DES PROCÉDÉS ALIMENTAIRES

### MANAGEMENT, STATISTIQUE ET COMMUNICATION

Sensométrie - Chimiométrie  
Economie - Gestion - Communication  
Langues



## 1 - Les instances représentatives

### Les Conseils

#### Le Conseil d'Administration (CA)

Le CA est composé de 32 membres représentant l'Etat, les Collectivités territoriales, les instances scientifiques, les activités économiques et agricoles, le personnel enseignant et administratif, les anciens élèves. Le président du CA est élu par les membres pour une durée de 3 ans.

Le CA est la seule instance délibérative et se prononce notamment sur le projet d'établissement, le programme pédagogique, les créations de diplômes propres à Oniris, les modalités de recrutement des étudiants, la politique de recherche. Il vote également le budget et le compte financier ainsi que le montant des frais de scolarités des étudiants. Il se réunit deux à trois fois par an.

#### Le Conseil Scientifique (CS)

Il est présidé par une personnalité du monde de la recherche extérieure à l'établissement. La Directrice Générale, assistée de la Directrice scientifique d'Oniris assistent aux réunions avec voix consultative. Le conseil est composé de 27 membres représentant les enseignants-chercheurs, les personnalités scientifiques, les industriels mais aussi les personnalités extérieures appartenant à d'autres écoles ou organismes de recherche. Il fait des propositions au Conseil d'Administration concernant la politique de recherche de l'établissement. Il se prononce notamment sur la répartition des crédits budgétaires de recherche, sur les caractéristiques des emplois d'enseignants-chercheurs et de chercheurs, sur la création d'unités de recherche. Il évalue également les activités et les résultats de la recherche.

#### Le Conseil des Enseignants (CE)

Il est présidé par la Directrice Générale et constitué de 15 professeurs et 15 maîtres de conférences. Il donne son avis au Conseil d'Administration sur les programmes d'enseignement, les modalités d'attribution des diplômes, sur les projets de création et de modification des diplômes d'établissement et sur les caractéristiques des

emplois d'enseignants-chercheurs.

### **Le Conseil de l'Enseignement et de la Vie Etudiante (CEVE)**

Il est présidé par la Directrice Générale. Il est composé de 22 membres représentant les enseignants-chercheurs, les étudiants, le personnel Ingénieur, Administratif, Technique, Ouvrier et de Service (IATOS), les personnalités travaillant dans les domaines de l'éducation, de l'économie ou de la recherche. Le CEVE émet un avis sur les orientations des enseignements de formation initiale et continue, sur le règlement des études, ainsi que sur les programmes et les modalités de contrôle des études. Il donne son avis au CA sur les projets de création ou de modification de diplômes propres, sur les demandes d'habilitation à délivrer des diplômes nationaux, sur l'organisation des départements et sur le projet d'établissement ou le règlement intérieur pour les domaines relevant de sa compétence. Il peut proposer les mesures de nature à permettre l'orientation des étudiants, leur entrée dans la vie active, et à favoriser les activités culturelles, sociales ou associatives qui leur sont offertes, ainsi que les améliorations à apporter aux conditions de vie, de sécurité et de travail et les mesures relatives aux activités de soutien aux oeuvres sociales, aux services médicaux et sociaux, aux bibliothèques et aux centres de documentation.

**Les conseils de perfectionnement** constituent le lieu de concertation de chacun des deux ensembles de formations avec leur milieu professionnel respectif. Ils ont pour rôle la mise en adéquation des formations initiale et continue dispensées avec les besoins exprimés sur l'évolution des métiers, emplois et qualifications concernés. Ils réunissent des membres de la communauté pédagogique, des professionnels et des étudiants.

## **Les Comités**

### **Le Comité Technique**

Il est présidé par la Directrice Générale et se réunit au minimum 2 fois par an. Il est composé de membres de l'administration et membres du personnel élus pour 4 ans. Il est consulté obligatoirement sur toute question ou projet relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement, sur tout programme de modernisation des méthodes de travail ainsi que sur tous les sujets relatifs au recrutement et à la formation du personnel.

### **Le Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT)**

Il est présidé par la Directrice Générale et se réunit trois fois par an. Il traite des questions de santé et de sécurité de l'établissement, du choix des équipements de travail, des prescriptions législatives et réglementaires en matière de santé et de sécurité. Il est composé de représentants de l'administration, de représentants du personnel et du médecin de prévention.

## 2 - La Gouvernance

La gouvernance d'Oniris s'articule autour d'une organisation en triptyque «Recherche-Formation-Innovation» (RFI) mettant la formation et donc l'étudiant au coeur du projet d'établissement. L'organigramme lui-même est décliné sur ce triptyque.

L'exécutif repose sur quatre personnes : la Directrice Générale, un Directeur général adjoint, une adjointe à la Directrice en charge des projets stratégiques de formation et de l'animation du pôle formation, un Secrétaire Général. Des missions transversales sont directement rattachées à la Directrice générale (communication, relations internationales) ou au Directeur général adjoint (relations entreprises et organismes professionnels, formation continue, informatique et TICE).

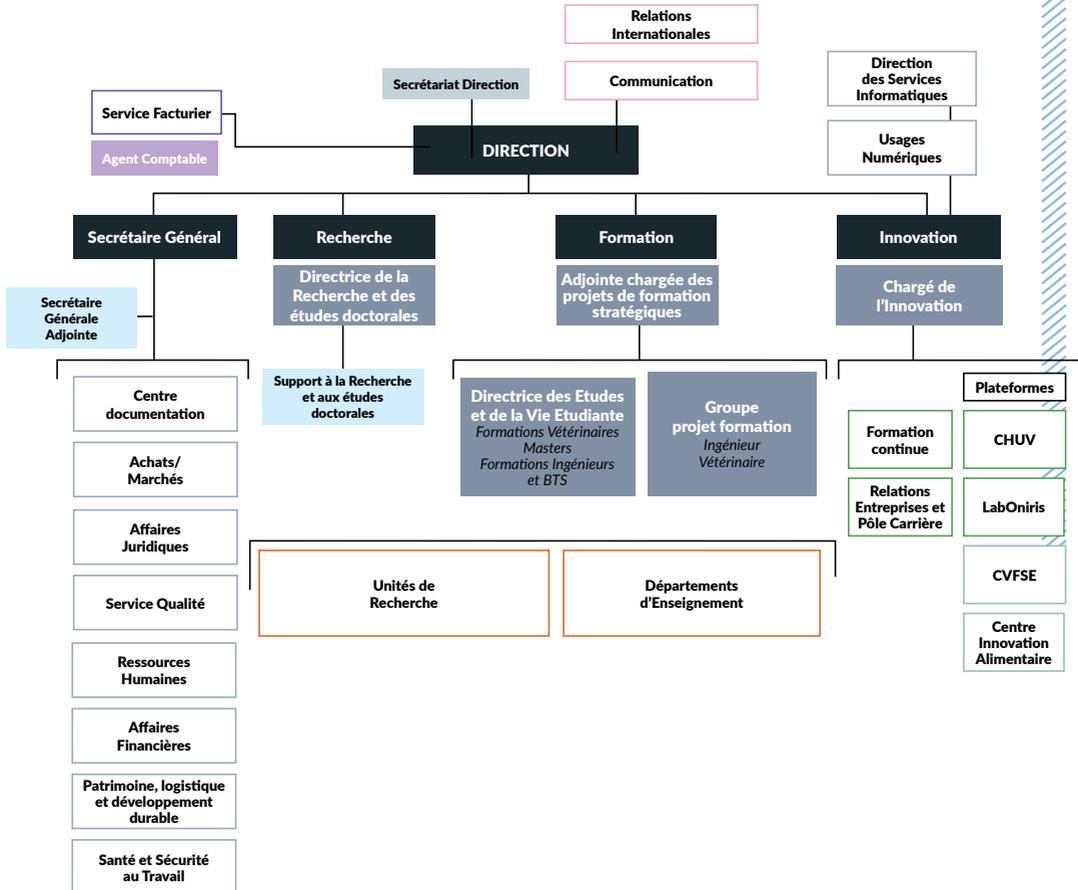
La direction élargie comprend outre l'exécutif,

- le pôle « formation » composé i) d'une **Directrice des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE)**, qui dirige, régule, anime, coordonne la mise en oeuvre de toutes les formations – cœur de métier et co-accréditées – organisées par les 5 Départements d'enseignement, et conduit les services en charge du quotidien des étudiants ; ii) de trois enseignants-chercheurs, chargés de mission d'animation pédagogique, travaillant sur le mode projet, pour animer, conduire des chantiers collectifs de réflexion, de réorganisation des enseignements et/ou des modalités pédagogiques. Ces EC (Enseignants-Chercheurs) ont été choisis pour leur connaissance plus spécifique d'une filière cœur de métier d'Oniris – ingénieure et vétérinaire – et pour une vision des transversalités possibles. Ce pôle formation, au complet ou en partie, travaille avec l'exécutif notamment l'adjointe à la Directrice générale, les services des formations, les responsables des 5 Départements d'enseignement, et des groupes de travail mixant Enseignants-Chercheurs, IATOSS, représentants d'étudiants, service de la formation continue.

- le pôle « recherche » composé i) d'une **Directrice de la Recherche**, enseignante-chercheuse en charge du positionnement stratégique d'Oniris en recherche dans notre réseau local et national, de la mise en oeuvre de la politique de l'établissement de structuration, d'évolution des Unités de recherche, d'incitation et de soutien de projets scientifiques transversaux ou thématiques stratégiques pour l'établissement ; ii) d'une responsable du service « d'appui à la recherche et aux Ecoles doctorales » qui coordonne, anime l'équipe.

Ce pôle « recherche », au complet ou en partie, travaille en interne avec l'exécutif notamment la Directrice générale, les Directeurs des Unités de recherche, les services des ressources humaines (contrats doctoraux), les services facturier et agence comptable (contrôle des contrats), et en externe avec les tutelles des UMR, les partenaires Universitaires.

• le pôle « innovation-transfert » est notamment géré par le responsable des relations entreprises et plateformes. Il travaille en interne avec l'exécutif notamment le Directeur général adjoint pour restructurer la formation continue et la structuration des plateformes. Présentement, le travail sur les plateformes consiste en particulier à l'organisation d'un laboratoire central d'analyse vétérinaire, au repositionnement judicieux du centre vétérinaire de la faune sauvage (CVFSE) dans la dynamique de formation d'Oniris, à tisser des liens entre le CHUV et ses utilisateurs pour une orchestration optimale des missions des personnels permanents et contractuels. Le pôle innovation-transfert joue aussi un rôle crucial dans les relations d'Oniris avec nos partenaires du monde économique et professionnel (CapAliment, Valorial, chaires d'entreprises...).



### 3 - Les fonctions support

Les fonctions support sont mutualisées sur les deux sites.

#### • Les services d'appui dépendant du Secrétariat Général

La secrétaire générale adjointe prend en charge la coordination des activités téléphonie fixe et mobile, déplacements, reprographie et mobilité entrante des étudiants.

**La Direction des Ressources Humaines (DRH)** assure la gestion :

- des recrutements des agents titulaires et contractuels ;
- des carrières ;
- des situations individuelles (temps partiel, disponibilité, détachement) ;
- du processus de paie des agents contractuels rémunérés par Oniris ;

assure l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre du plan de formation des personnels ;

assure la gestion de l'environnement de travail (médecine préventive, action sociale, handicap).

La DRH est maître d'œuvre du bilan social, fournit des indicateurs à la Direction Générale, gère la masse salariale et les emplois.

Le correspondant Handicap est intégré à la DRH.

**La Direction des Affaires Financières (DAF)** a en charge la préparation du budget et le suivi de l'exécution budgétaire en exerçant des missions de contrôle de gestion et de contrôle interne.

Elle intervient sur la chaîne de la dépense, de l'engagement jusqu'au service fait. Côté recettes, elle assure l'émission des titres de recettes et le suivi financier des conventions de recherche.

Les gestionnaires de proximité, présents sur les 2 sites, permettent d'assurer un lien permanent entre la direction des affaires financières et les unités opérationnelles grâce à l'élaboration d'outils de suivi et de reporting.

**Le Service Achats** assure la passation des marchés publics et couvre tous les domaines : laboratoire, vétérinaire, informatique, fournitures et équipements généraux ou scientifiques, prestations de nettoyage, gardiennage, abonnements, voyages professionnels, tous types de travaux et opérations immobilières. Il est l'interlocuteur des services pour toute démarche d'achat ponctuel et détermine les procédures à mettre en œuvre.

**La Direction du Patrimoine et de la Logistique (DPL)** comprend les **services techniques** répartis sur les 2 sites. Ils assurent l'entretien des bâtiments et des espaces verts ainsi que le suivi des travaux effectués par des prestataires extérieurs. Les services sont composés d'agents mécaniciens, d'électriciens, de plombiers et de peintres.

Un pôle logistique au sein de cette direction regroupe les activités accueil, courrier, archivage, hygiène, lingerie.

La DPL applique la politique de l'établissement en matière de développement durable, notamment en ce qui concerne les travaux des bâtiments et dispense des modules de formation sur le sujet dans les cycles ingénieurs et vétérinaires. Elle est en charge de la rédaction du Plan Vert, véritable Agenda 21, qui vise à faire un bilan de la politique de développement durable, et à lister des projets très concrets dans les 5 thèmes liés à l'activité d'Oniris : Enseignement, Recherche, Politique sociale et ancrage territorial, Biotope - Biodiversité et Gestion environnementale de site.

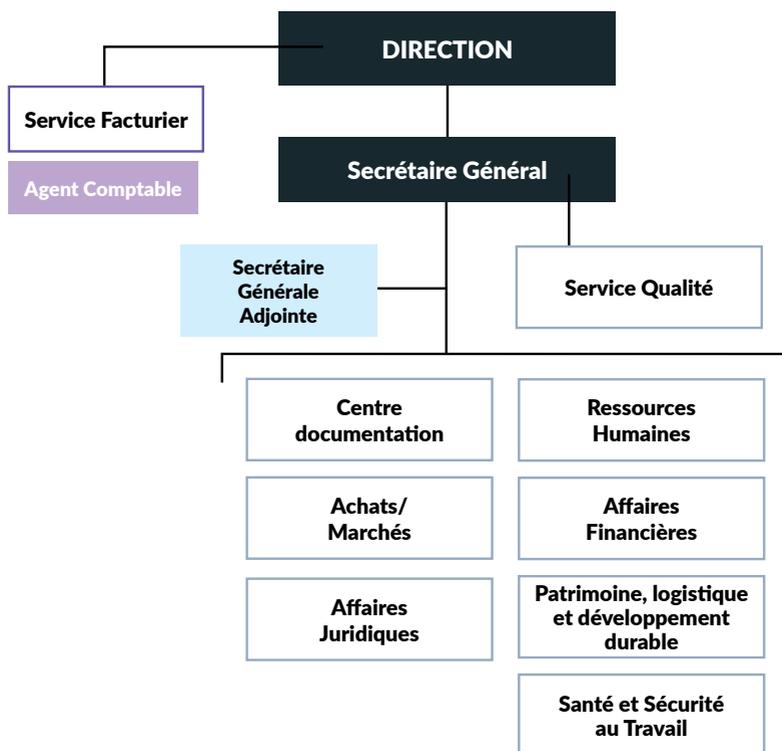
**Le Service Santé et Sécurité au Travail (SST)** veille à la protection de la santé et de la sécurité des agents ainsi qu'à l'amélioration de leurs conditions de travail. Des agents de prévention (conseillers et assistants de prévention) assistent et conseillent le chef d'établissement et les chefs de service/unité pour :

- faire respecter les règles de santé et sécurité au travail,
- mettre en œuvre des mesures de prévention et de protection

Des délégués santé et sécurité présents dans chaque service ou unité sont chargés de faire circuler les informations entre le service SST et les agents.

**Le Service Documentation** a pour missions principales de faciliter l'accès des étudiants et du personnel d'Oniris aux ressources documentaires spécialisées et de les accompagner dans leurs recherches. Un espace documentaire est localisé sur chacun des sites de formation.

**Le Service des Affaires Juridiques** a pour mission la sécurisation des actes juridiques émanant du secrétariat général (conventions, contrats), la gestion du contentieux et le conseil aux services. Le service contribue à la mise en œuvre de la politique de développement durable et RSE dans l'établissement. La responsable du service est également correspondante informatique et libertés et veille à la bonne tenue du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).



- **Les services d'appui ne dépendant pas du Secrétariat Général**

**Le Service Facturier** assure le suivi et le paiement des factures après certification de l'exécution des prestations, encaisse les recettes et tient la comptabilité de l'établissement.

**Le Service Informatique** assure le bon fonctionnement des serveurs et services du réseau ainsi que l'exploitation quotidienne du parc d'ordinateurs. Il est réparti sur les sites de la Chantrerie et de la Géraudière.

Il est composé de 4 grands pôles :

- pôle de proximité à la Chantrerie,
- pôle de proximité à la Géraudière,
- pôle système et application,
- pôle réseau.

Le service est rattaché au Directeur Général Adjoint.

**Le Service Usages Numériques** met à jour et améliore les fonctionnalités de la plateforme pédagogique (moodle) pour la formation initiale et continue. Il réalise des photographies, des films institutionnels et des enregistrements vidéos des cours et conférences. Il sensibilise la communauté éducative aux technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE).

Le service est rattaché au Directeur Général Adjoint.

**Le Service Communication** détermine la stratégie de communication de l'établissement au niveau interne et externe. Il intervient auprès des différents publics de l'établissement, choisit et réalise les supports de communication. Il gère les contenus des sites Internet de l'école et les différents médias numériques. Le service est rattaché à la Direction Générale.

**Le service des Relations Internationales** gère la mobilité des étudiants français souhaitant se rendre à l'étranger et la mobilité des étudiants étrangers intégrant tout ou partie leur cursus à Oniris.

**La Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales** est composée du directeur scientifique, du responsable du service recherche et de cadres de catégorie A et B. Ce service participe à la mise en oeuvre de la politique scientifique d'Oniris. Il a également pour objectif d'être une interface entre les chercheurs, les laboratoires et les partenaires de l'établissement pour les questions de recherche et de valorisation de la recherche : Union européenne, Ministère, Conseil Régional, Institutions locales.



## Horaires d'ouverture

L'école est accessible aux usagers du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30 pour les deux sites.

## Accès aux bâtiments

**Chantrerie** ..... 7h00-19h  
**Géraudière** ..... 7h00-19h

Pour pouvoir stationner votre véhicule sur le parking d'Oniris ou entrer dans les bâtiments de l'école en dehors des horaires d'ouverture, vous devez faire une demande de badge.

**Chantrerie**  
**Contact : ..... 7619**

**Géraudière**  
**Contact : ..... 6587 ou 6458**

## LES CLÉS DE VOTRE BUREAU

**Chantrerie**

**Géraudière**

Vous devez remplir un formulaire de demande d'attribution de clés disponible sur l'intranet DPL.

**Contact : [contact.dpl@oniris-nantes.fr](mailto:contact.dpl@oniris-nantes.fr)**

## Téléphone

### HEURES D'OUVERTURE DU STANDARD

#### Chantrerie

Du lundi au vendredi : ..... 8h00-12h30  
 ..... 13h30-17h00

#### Géraudière

Du lundi au vendredi : ..... 8h00-12h30  
 ..... 13h30-17h30

#### Chantrerie

**Téléphone** ..... 90  
 ..... de l'extérieur (024068) 7777

#### Géraudière

**Téléphone** ..... 92  
 ..... de l'extérieur (025178) 5454

Pour appeler à l'extérieur : Faire précéder le numéro de téléphone du chiffre 0.

## Restauration

#### Chantrerie

Le Restaurant Universitaire (RU) de la Chantrerie est à votre disposition entre 11h45 et 13h45. Pour y déjeuner, vous devez vous procurer une carte CROUS à l'accueil du RU et présenter un bulletin de salaire. Le tarif du repas dépend de votre indice de rémunération.

#### Géraudière

Un restaurant d'entreprise est à votre disposition sur le campus de l'INRA de 11h45 à 13h30. Pour y déjeuner, vous devez vous munir du badge vous donnant

également accès aux bâtiments et au parking de l'école.  
Ce badge vous ouvre automatiquement l'accès à un compte que vous devez approvisionner à la caisse du restaurant. Le tarif du repas dépend de votre indice de rémunération.

Oniris dispose également d'une cafétéria gérée par le Crous. Elle est destinée en priorité aux étudiants mais le personnel peut également y accéder de 11h30 à 13h00.  
**Contact : ..... 6415**

## Courrier

### Chantrerie

Le courrier est retiré par les services à partir de 9h30.  
Le courrier départ doit être déposé au service courrier avant 16h00.  
**Contact : ..... 90**

### Géraudière

Le courrier est distribué dans les casiers des services aux environs de 8h45. Le courrier départ doit être déposé avant 15h00.  
**Contact : ..... 92**

Une navette est mise en place pour le courrier interne (entre les deux sites) en fin de matinée.

## Reprographie

Le service reprographie de la Chantrerie est ouvert de 7h45 à 15h45 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

### Chantrerie

**Contact : ..... 7731**  
Le service reprographie de la Géraudière est ouvert de 8h00 à 17h00.

### Géraudière

**Contact : ..... 6405**

## Salles de réunion

### Chantrerie

#### Salles de réunion

Bâtiment groupe 1 :  
salle 103 et 112  
salle des conseils  
**Contact : ..... 7843**  
**Contact : ..... 7613**

### Amphithéâtres :

Bâtiment Groupe 1 :  
Amphi d'Honneur Pierre Cucq  
Bâtiment Groupe 2 : G2 N et G2 S  
Bâtiment Groupe 3 : G3  
Bâtiment Groupe 4 : G4  
Bâtiment Groupe 5 : G5

Vous pouvez prendre connaissance de la disponibilité des salles à l'adresse :  
<https://calendar.oniris-nantes.fr/>

### Responsable de réservation

**Contact : ..... 7618**

### Géraudière

#### Salles de réunion - réservations internes

salle des conseils  
petite salle de réunion et  
grande salle de réunion.  
3 amphithéâtres d'une contenance de 100 places chacun  
1 grand amphithéâtre d'une contenance de 200 places

### Responsable de réservation :

**Contact : ..... 6454**

## Informatique

A votre arrivée, votre responsable de service fait une demande d'installation d'un poste informatique et de création d'un compte afin que vous ayez accès aux différents services informatiques : adresse électronique, intranet, wifi, plateforme pédagogique, portail informatique.

Le portail informatique est accessible sur internet à l'adresse :

**http://info.oniris-nantes.fr**

Il vous permet d'effectuer des demandes d'interventions ou d'emprunt de matériel informatique.

Vous recevrez une notification de la part d'un informaticien dès réception de votre demande et après satisfaction de votre besoin.

Vous pouvez consulter votre messagerie électronique en dehors de votre lieu de travail en vous connectant à l'adresse suivante :

**https://webmail.oniris-nantes.fr.**

Vous devez prendre connaissance de la charte informatique et la signer.

Responsables des services informatique

**Chantrerie**

**Contact : ..... 7755**

**Géraudière**

**Contact : ..... 6437**

## Centre de documentation

Le Centre de Documentation d'Oniris est composé de deux espaces documentaires : une sur chaque site géographique.

### Horaires d'ouverture

**Chantrerie**

Période scolaire :

Lundi au vendredi : ..... 8h30-19h00

Vacances scolaires :

lundi au vendredi : ..... 9h00-17h00

Lien catalogue du fonds documentaire :

**http://kentika.oniris-nantes.fr/**

**Contact : ..... 7729**

**Géraudière**

Période scolaire :

Lundi au jeudi : ..... 8h00-18h

Vendredi : ..... 8h00-17h30

Vacances scolaires :

lundi au vendredi : ..... 9h00-17h00

Lien catalogue du fonds documentaire :

**http://kentika.oniris-nantes.fr/**

**Contact : ..... 6569**

Responsable du centre de

documentation : ..... **6565**

Toutes les ressources sont disponibles

à partir des pages web du Centre de

Documentation :

**https://www.oniris-nantes.fr/accueil/centre-de-documentation/**

Vous pouvez y consulter le guide du lecteur et accéder aux ressources documentaires.

Sur chaque site, des copieurs vous permettront l'utilisation de la fonction

« scan to mail », pour les documents exclus du prêt.

## Travaux/ réparation

Vous pouvez signaler la nécessité d'effectuer des travaux en remplissant un bon de travaux sur le portail informatique de demandes d'interventions accessible à l'adresse : **http://atelier.oniris-nantes.fr**

**Chantrerie**

**Contact : ..... 7620**

**Géraudière**

**..... 6594**

## Déplacements professionnels

Oniris peut prendre en charge en partie ou en totalité vos frais de déplacement professionnel, sous réserve du respect de certaines règles. Pour vous assurer que les frais que vous pouvez engager seront bien pris en charge, il est important que vous preniez connaissance des informations suivantes :

## Diffusion des notes de service

Sur le site intranet de l'école et circulaires et de notes de service du Ministère de l'Agriculture : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/>

Quel que soit le mode de transport utilisé, je dois établir un ordre de mission daté.

<https://www.oniris-nantes.fr/intranet/besoins-utilisateurs/je-me-deplace/#c8288>

Je suis en mission dès que je me déplace pour l'exécution du service. L'ordre de mission établit le caractère professionnel du déplacement. Il atteste que je suis en situation régulière dans le cadre du déplacement et assure, en cas d'accident survenu au cours de la mission, la couverture de cet accident au titre de la législation des accidents du travail.

L'Ordre de mission précise la destination, le motif de déplacement et le mode de transport utilisé.

Je me déplace en avion ou en train  
A partir du 15 juin, vos déplacements professionnels se réserveront en ligne via la plateforme TRAVELDOO/Globéo (transport et/ou hôtels).

<https://www.globeotransport.fr/acces-client/>

Le recours à l'agence de voyages permet de ne pas avancer le prix des billets et les dépenses sont directement facturées à l'établissement.

### Chantrerie

Loge..... 7619

### Géraudière

Réservation d'un véhicule de service ..... 6454

## Communication

Des éléments de communication peuvent être téléchargés sur l'intranet.

Contact : ..... 7803

Contact : .....ou 4023



## Temps de travail

Le RIALTO (Règlement Intérieur sur l'Aménagement Local du Temps de travail et sur l'Organisation) précise le temps de travail des agents. Il est disponible sur l'intranet.

La durée annuelle de travail d'une personne à temps complet est de 1607 heures.

2 cycles de travail sont proposés aux agents :

- 38 heures de travail pendant 42 semaines
- 35 heures de travail pendant 45 semaines + 3 jours.

Les autorisations d'absence sont soumises à l'accord du responsable de service.

Les demandes d'absence pour congés ou tout autre motif s'effectuent au moyen d'une application HAMAC et sont enregistrées au service RH.

## La rémunération

### LA RÉMUNÉRATION BRUTE

- **L'indemnité de résidence**, commune à tous les agents publics, est calculée en appliquant au traitement brut un taux variable selon la zone d'exercice de vos fonctions. Elle correspond à 1% de votre traitement brut.
- **Le supplément familial de traitement**, qui s'ajoute aux prestations familiales de droit commun, est versé aux agents publics ayant au moins un enfant à charge. Si les deux parents sont agents

de l'État, un seul perçoit cet avantage. Justificatifs à fournir éventuellement.

**Le régime d'indemnisation** est fixé réglementairement en fonction du statut de rattachement pour les fonctionnaires selon la catégorie. Il est fixé de façon variable pour les agents contractuels rémunérés sur le budget de l'établissement.

### • Remboursement domicile-travail.

Le titre de transport permettant d'effectuer le trajet domicile-travail est pris en charge partiellement. Fournir un justificatif de transport.

### Chantrerie

Contact : ..... 2816

### Géraudière

..... 6585

### LES COTISATIONS SOCIALES DES FONCTIONNAIRES

- **La retenue pour pension civile** s'applique aux fonctionnaires. Elle est prélevée sur le traitement brut au taux de 7,85 %.
- **La Contribution Sociale Généralisée (CSG)** est prélevée à 97% du traitement brut au taux de 7.5%.
- **La Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS)** est prélevée sur la même assiette que celle de la CSG au taux de 0,5%.
- **La cotisation salariale pour la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP)** s'applique aux fonctionnaires.



Elle est prélevée sur les indemnités, primes et avantages en nature dans le cadre d'un plafond fixé à hauteur de 20 % du traitement brut indiciaire annuel. Le taux global de la cotisation est de 5%.

## La formation des personnels

Le plan de formation interne et le programme de formation de l'année sont mis à votre disposition sur le site intranet. Une fiche d'inscription est téléchargeable sur le site. Vous recevrez au cours de l'année des messages électroniques vous informant des formations organisées par le ministère et par l'établissement.

**Contact :**  
Site de la Géraudière..... 6585

## Retraite

● **Titulaires :**  
Pour avoir des renseignements sur la constitution de votre dossier retraite et l'estimation du montant de votre retraite, vous pouvez contacter le service des Ressources Humaines de l'établissement.

● **Contractuels :**  
Pour avoir des renseignements sur la constitution de votre dossier retraite et l'estimation du montant de votre retraite, vous pouvez contacter la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) du régime général dépendant de votre lieu de domicile.

## Accident du travail ou de trajet

En cas d'accident du travail et selon sa gravité, contactez les agents formés aux premiers secours d'Oniris, le SAMU ou SOS Médecin. Une armoire de secours est présente dans chaque service. Vous devez contacter dans les

48 heures le service des ressources humaines pour faire une déclaration d'accident et lui remettre la feuille d'accident du travail après consultation d'un spécialiste. Ces démarches sont nécessaires à la prise en charge financière de l'accident et vous évitent de faire l'avance des frais médicaux.

## Hygiène et sécurité

A votre arrivée, vous devez prendre connaissance des consignes d'évacuation des locaux et identifier notamment les points de rassemblement et les issues de secours du bâtiment que vous occupez. Vous devez aussi lire le document unique présentant l'ensemble des risques auxquels est confronté l'école et précisant les services concernés par les différents risques. Vous devez également vous renseigner sur les consignes de sécurité spécifiques à votre service (exemple : gestion des déchets dangereux). Ces informations se trouvent sur le site intranet.

Vous pouvez signaler les problèmes que vous rencontrez sur le registre santé et sécurité disponible sur l'**intr@net**.



**Contact :**  
Responsable service Santé et Sécurité au Travail : ..... 4007

## Médecine de prévention

Le médecin de prévention d'Oniris est un médecin dépendant d'un service de santé au travail interprofessionnel. Une visite médicale auprès du médecin de prévention est obligatoire. La fréquence est fonction des caractéristiques du poste de l'agent. Les agents qui désirent bénéficier d'une visite médicale spécifique doivent en faire la demande auprès du service des ressources humaines.

**Contact :** ..... 2824



## Prestations d'action sociale

Le ministère subventionne différentes prestations (vacances en centre aéré, colonie de vacances, séjour linguistique) destinées aux agents fonctionnaires. Les dossiers de demandes de prestations d'action sociales sont disponibles sur l'intr@net.



Contact : ..... 6585

## La sécurité sociale

Les agents titulaires sont affiliés à la Mutuelle Fonction Publique (MFP). Les agents contractuels sont affiliés à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du régime général dépendant de leur lieu de domicile.

## La mutuelle

Les agents peuvent choisir librement leur mutuelle. A titre d'indication, Harmonie Mutuelle Fonction Publique est la mutuelle s'adressant plus particulièrement au Ministère de l'agriculture et de l'alimentation et aux organismes rattachés. Permanence à la DRAAF mardi 9h30 à 10h30.

## L'ASMA

L'Association d'Action Sociale, culturelle, sportive et de loisirs du Ministère de

l'Agriculture permet aux agents d'Oniris de bénéficier d'avantages divers (animation, vacances, sport, culture...). Vous recevrez régulièrement sur votre messagerie électronique professionnelle le programme des activités proposées.

### Contact :

Association du département de Loire Atlantique

..... 6415

## L'association du personnel

L'association du personnel APONIRIS propose diverses activités telles que la location de matériel, la passation de commandes groupées, l'organisation d'un arbre de Noël. Le montant de l'adhésion à l'association est de 5 euros.

### Contact :

Président(e) de

l'association : ..... 7763 ou 7733

## L'assistante sociale

Vous pouvez prendre rendez-vous avec l'assistante sociale pour tout besoin d'écoute, de soutien et d'accompagnement. Vous recevrez sur votre adresse électronique une note de service précisant le calendrier des permanences.

### Contact :

Muriel BALONA

.....02 72 74 70 41

## La vie syndicale

La direction de l'établissement met à disposition des cinq organisations syndicales un bureau situé dans le bâtiment G1 du site de la Chantrerie.

Les organisations syndicales seront joignables par téléphone à ces postes de travail aux numéros de téléphone suivants et selon leurs permanences :

- Syndicat SNETAP-FSU .. (024068) **4012**
- Syndicat SGEN-CFDT.... (024068) **4013**
- Syndicat SFOERTA-FO.. (024068) **4014**
- Syndicat SYAC-CGT ..... (024068) **4015**
- Syndicat UNSA ..... (024068) **7842**

Un local est également à la disposition des organisations syndicales sur le site de la Géraudière, dans le bâtiment du foyer des étudiants au 1<sup>er</sup> étage, étage des laboratoires de langues.

## Adresses utiles

### Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

78 rue de Varenne  
75349 PARIS 07SP  
01 49 55 49 55

### Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

5 rue Françoise Giroud CS 67516  
44035 NANTES Cedex 1  
02 72 74 70 00

### ASMA

[www.asma.asso.fr](http://www.asma.asso.fr)

### Caisse primaire d'assurance maladie de Loire-atlantique

9 rue Gaëtan Rondeau  
44958 NANTES Cedex 93646

### Harmonie Fonction Publique

0800 00 71 01  
[www.harmonie-fonction-publique.fr/](http://www.harmonie-fonction-publique.fr/)

## Règlement intérieur

### PRÉAMBULE

Oniris est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel. Il comporte les sites de la Géraudière et de la Chantrerie.

Le présent règlement intérieur complète la législation en vigueur en fixant les principes généraux de bon fonctionnement de l'établissement.

Comme le règlement du temps de travail, le règlement intérieur répond aux principes suivants :

- le bon fonctionnement de l'établissement ;
- la qualité du service aux usagers ;
- la qualité et l'harmonisation des conditions de travail des agents ;
- le contexte réglementaire national.

Les dispositions du présent règlement intérieur s'appliquent à toute personne physique ou morale présente à quelque titre que ce soit au sein de l'établissement Oniris.

Le non respect du règlement intérieur engage la responsabilité des contrevenants.

### 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES À L'ÉTABLISSEMENT

#### Article 1 : Accès à l'établissement Oniris

Oniris est un lieu ouvert au public tous les jours, excepté les samedis, dimanches, jours fériés et périodes de fermeture annuelle.

L'accueil au public est assuré de 8h -17h 30 sur les deux sites.

Le public se définit comme toute personne physique ou morale présente dans l'établissement sans être un personnel ou un étudiant.

Cependant, le Centre Hospitalier Universitaire Vétérinaire d'Oniris assure, par les gardes et astreintes de nuit, week-ends et de jours fériés, la continuité (24h/24) des soins aux animaux présentés en urgence

pendant ses périodes d'ouverture.

**Article 2 :** Circulation et stationnement

Le code de la route est applicable sur les deux sites ; la vitesse étant limitée à 20 km/h. Les piétons doivent utiliser les zones spécifiques quand elles existent, sinon ils sont prioritaires sur les zones communes de circulation.

Le stationnement des véhicules est strictement limité aux emplacements prévus à cet effet et doit être respecté. En cas de manquement à ce principe, la Direction Générale se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à la gêne occasionnée.

L'établissement ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des vols ou dégradations de véhicules stationnés dans son enceinte.

**Article 3 :** Maintien de l'ordre dans l'établissement

La Direction Générale d'Oniris est responsable de l'ordre et de la sécurité au sein de l'établissement dont il a la charge ; à cet effet, il peut prendre à titre temporaire toute mesure utile et proportionnée afin d'en assurer le maintien.

**2 : RESPECT DES PERSONNES ET DES BIENS**

**Article 4 :** Comportement général

D'une manière générale, le comportement des personnes doit être conforme aux règles communément admises en matière de respect d'autrui et de civilité, ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur ; notamment concernant la neutralité du service public, le bon fonctionnement d'Oniris et de ses activités, et le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

**Article 5 :** Utilisation des locaux et des équipements

Les conditions d'utilisation des locaux et d'organisation de réunions par les personnels ou par les étudiants et stagiaires d'Oniris sont fixées par la Direction Générale. Les locaux et les équipements doivent être utilisés conformément à leur affectation, à leur destination et à la

mission de service public dévolue à Oniris.

Il appartient à chacun de veiller au bon usage des biens et de respecter l'environnement.

La mise à disposition de locaux ou d'équipement à des associations ou à des tiers fait l'objet d'une convention particulière.

En cas de négligence avérée ou de dégradation volontaire des locaux et des équipements, la charge intégrale de la remise en état sera supportée par le ou les auteurs.

Toute personne doit veiller à les conserver dans un état compatible avec la réalisation de leurs missions.

Toute action visant à empêcher ou à perturber les systèmes de contrôle d'accès ou d'alarmes est interdite.

**Article 6 :** Vol et atteintes aux biens personnels

Oniris ne peut être tenu pour responsable du vol ou de l'atteinte aux biens d'une personne commis dans son enceinte.

La prévention du risque d'intrusion malveillante peut amener la Direction Générale d'Oniris à développer des moyens techniques de contrôle d'accès, tels que la vidéosurveillance.

**3 : RESPECT DES RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ**

**Article 7 :** Vie quotidienne

En application de la législation, il est interdit de fumer dans tous les locaux d'Oniris. Cette interdiction s'étend aux véhicules de service.

Il est interdit de manger dans les locaux, autres que ceux habilités à cet usage.

Sauf autorisation expresse, dans le cadre des plans en vigueur, de la Direction Générale, l'introduction et la consommation d'alcool sont interdites dans l'établissement.

Les étudiants et stagiaires ainsi que les personnels d'Oniris ne peuvent introduire et entretenir, de façon régulière, un animal

sur un des sites de l'établissement.

L'usage des téléphones portables personnels est interdit lors des activités d'enseignement et de recherche. Son utilisation est par ailleurs déconseillée dans les locaux collectifs et en tout état de cause, elle ne doit pas provoquer une gêne pour les autres personnes présentes.

**Article 8 :** Respect des consignes de sécurité

Les exigences relatives à la sécurité et à la santé s'imposent sans réserve à toute personne présente au sein d'Oniris.

Chacun doit impérativement prendre connaissance et respecter :

- les consignes générales de sécurité (y compris le port des Équipements de Protection Individuelle mis à disposition) et notamment :
- les consignes d'évacuation en cas d'incendie.
- les consignes en matière de protection liées aux activités de laboratoires
- les consignes particulières de sécurité qui figurent dans le Plan Particulier de Mise en Sécurité.

Face à une situation d'urgence tout membre d'Oniris doit faire appel aux secours, Le SAMU (Téléphone : N°15) ; les pompiers (Téléphone : N°18) ou la police (Téléphone : N°17).

La Direction Générale doit être informée de la situation dans les plus brefs délais.

Un protocole d'alerte est affiché dans tous les services d'Oniris.

**Article 9 :** Traitement des déchets

Tous les déchets doivent être déposés dans les poubelles ou conteneurs prévus à cet effet.

Chacun doit se conformer aux instructions relatives au tri et au traitement des déchets dangereux. Ces instructions doivent être clairement affichées dans les laboratoires et rappelées aussi souvent que nécessaire aux personnels directement concernés.

#### 4 : VIE SOCIALE AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT

**Article 10 :** Constitution d'association

La domiciliation d'une association au sein d'Oniris est soumise à autorisation préalable de la Direction Générale. Son objet doit être compatible avec les principes du service public.

En cas de manquement au principe rappelé ci-dessus, la Direction Générale pourra dénoncer la convention de mise à disposition de local ou d'équipement, mentionnée à l'article 5 dudit règlement intérieur.

Toute association est tenue de souscrire dès sa création une assurance couvrant tous les risques pouvant survenir à l'occasion de ses activités. Chaque association devra communiquer annuellement à la Direction Générale, la composition de son bureau, le programme annuel de ses activités et le procès-verbal de l'assemblée générale au cours de laquelle est voté le budget.

**Article 11 :** Publication et Affichage

Dans le cas où une diffusion, une publication ou une affiche présenterait notamment un caractère injurieux ou diffamatoire, le ou les responsables pourront être civilement ou pénalement poursuivis.

L'affichage ne peut être librement effectué que sur les panneaux prévus à cet effet.

**Article 12 :** Tenue de réunion

Aucune réunion ou manifestation ne peut se tenir ou être organisée au sein des locaux d'Oniris sans la délivrance préalable d'une autorisation expresse de la Direction Générale.

Il ne doit exister aucune confusion possible entre l'établissement et le ou les organisateurs des réunions ou manifestations qui restent responsables du contenu des interventions.

**Annexes diverses**

Des dispositions particulières régissent l'utilisation des locaux et des équipements

dédiés à un usage propre.

Ces dispositions, annexées au présent règlement intérieur, sont :

- la charte relative à l'utilisation des équipements et des locaux informatiques (annexe 1)
- les laboratoires de recherche (annexe 2)
- la halle de technologie (annexe 3)
- le centre de documentation (annexe 4)
- le gymnase et les équipements sportifs (annexe 5)

Les dispositions spécifiques du règlement des études (annexe 6), du Document Unique de Prévention (annexe 7), s'ajoutent notamment au respect des dispositions du présent règlement intérieur.

L'établissement peut faire appel à des agents non logés pour assurer des cas d'astreintes conformément aux dispositions réglementaires spécifiques à l'enseignement supérieur agricole.

Ce règlement intérieur pourra être complété selon l'évolution de l'activité de l'établissement par des dispositions particulières relatives à un domaine spécifique.

## Glossaire

<b>ASMA</b> .....	Association d'Action Sociale, culturelle et de loisirs du Ministère de l'Agriculture
<b>BioEpar</b> .....	Biologie Epidémiologie
<b>BPSA</b> .....	Département d'Enseignement en Biologie, Pathologie et Sciences de l'Aliment
<b>BRIO</b> .....	Fais un Bond pour la Réussite par l'Initiative et l'Ouverture
<b>CA</b> .....	Conseil d'Administration
<b>CAPAE</b> .....	Centre Anti-Poison Animal et Environnemental
<b>CEVE</b> .....	Conseil de l'Enseignement et de la Vie Etudiante
<b>CHSCT</b> .....	Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail
<b>CHUV</b> .....	Centre Hospitalier Universitaire Vétérinaire
<b>CRBA</b> .....	Centre de Ressources Biologiques Animales
<b>CRCINA</b> .....	Centre de Recherche en Cancérologie et Immunologie Nantes-Angers
<b>CRIP</b> .....	Centre de Recherche et d'Investigation Préclinique
<b>CTG</b> .....	Centre de Thérapie Génique de Boisbonne
<b>CT</b> .....	Comité Technique
<b>CVFSE</b> .....	Centre Vétérinaire de la Faune Sauvage et des Ecosystèmes des Pays de la Loire
<b>DAF</b> .....	Direction des Affaires Financières
<b>DEFV</b> .....	Diplôme d'Etudes Fondamentales

## Vétérinaires

**DGER**.....  
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

**DPL**.....  
Direction Patrimoine et Logistique

**DRAAF**.....  
Direction Départementale et Régionale de l'Agriculture et de la Forêt

**DRED**.....  
Direction Recherche Etudes Doctorales

**DRH**.....  
Direction des Ressources Humaines

**EPCSCP**.....  
Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel

**GEPEA**.....  
Unité de Recherche - Génie des Procédés - Environnement - Agroalimentaire

**GEROM**.....  
Groupe d'Etudes Remodelage Osseux et bioMatériaux

**GPA**.....  
Département d'enseignement Génie des Procédés Alimentaires

**IATOSS**.....  
Ingénieur, Administratif, Technicien, Ouvrier, de Service et de Santé

**IECM**.....  
Immunologie Endocrinologie Cellulaire et Moléculaire

**LABERCA**.....  
Laboratoire d'Etudes du Résidu Contaminants dans l'Alimentation

**LEMNA**.....  
Laboratoire d'Economie et de Management de Nantes Atlantique

**MSC**.....  
Département d'enseignement de Management, Statistiques et Communication

**NOCIA**.....  
Notes de services et Circulaires Internes au ministère de l'Agriculture

**NP3**.....  
Nutrition, Physiopathologie et Pharmacologie

**PAnTher**.....  
Physiopathologie Animale et bioThérapie du muscle et du système nerveux

**RIALTO**.....  
Règlement Intérieur sur l'Aménagement Local du Temps de Travail

**RMeS**.....  
Regenerative Medicine and skeleton Research

**SAESP**.....  
Département d'enseignement de Santé des Animaux d'Elevage et Santé Publique

**SC**.....  
Département d'enseignement de Sciences Cliniques

**SECALIM**.....  
Sécurité des Aliments et Microbiologie

**SF - IAA** .....  
Service des Formations Ingénieurs

**SF - V** .....  
Service des Formations Vétérinaires

**StatSC** .....  
Statistique-Sensométrie-Chimiométrie

**SUN** .....  
Service Usages Numériques

**UMR** .....  
Unités Mixtes de Recherche





101 Route de Gachet  
CS 40706  
44307 NANTES Cedex 3  
**02 40 68 77 77**

Rue de la Géraudière  
CS 82225  
44322 NANTES Cedex 3  
**02 51 78 54 54**



**[www.oniris-nantes.fr](http://www.oniris-nantes.fr)**



oniris.nantes



@oniris\_officiel